

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00054
Numéro SIREN : 871 800 546
Nom ou dénomination : BDO ATLANTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2024 sous le numéro de dépôt 559

BDO ATLANTIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 323 264 euros
Siège social : 7, allée Alphonse Fillion
44120 VERTOU
871 800 546 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{er} OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 1^{er} octobre,
A 11 heures,

La société **BDO FRANCE**, Société par actions simplifiée au capital de 2 739 409,20 euros, ayant son siège social 43-47, avenue de La Grande Armée - 75116 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 500 492 004,

Représentée par son Président, **Monsieur Arnaud NAUDAN**,

Associée unique de la société BDO ATLANTIQUE,

Étant précisé que la société **IN EXTENSO AUDIT**, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président décédé,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte du décès de **Monsieur Fabrice BRANGEON**, nomme en qualité de nouvelle Présidente, sans limitation de durée à compter de ce jour :

La société **BDO FRANCE**
SAS au capital de 2 739 409,20 euros
ayant son siège social 43-47, avenue de La Grande Armée - 75116 PARIS
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 500 492 004
Représentée aux présentes par son Président, **Monsieur Arnaud NAUDAN**

Conformément aux dispositions des statuts, la Présidente assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Elle est investie, à ce titre, dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

L'Associée unique prend acte que la nomination de la société BDO FRANCE en qualité de Présidente de la Société à compter de ce jour met fin à compter de ce même jour à son mandat de Directrice Générale de la Société.

Monsieur Arnaud NAUDAN, au nom de la société BDO FRANCE qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au **Cabinet BDO AVOCATS ATLANTIQUE**, Société d'Avocats Interbarreaux sise 4, rue Manuel - 85000 LA ROCHE SUR YON pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.¹

Certifié conforme



¹ Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Présidente* »